Doumerc-Belan
FRC.2.11010.1
Case
FRC
17588

LETTRE

A MES COMPATRIOTES

MONTALBANOIS.

Paris, ce 2 Mai 1790.

QUE viens-je d'apprendre, mes chers Compatriotes, l'irréflexion de quelques-uns d'entre vous, la foiblesse & l'égarement de quelques autres, les approches du massacre & de la ruine de tous. On me mande « qu'*une Assemblée générale* » *s'est tenue aux Cordeliers*, qu'un billet imprimé & sans aucune signature en a fait l'invitation aux seuls Catholiques ; » qu'il y étoit dit qu'elle avoit pour objet une Délibération à » l'effet de demander la conservation de tous les Couvens de » notre malheureuse Ville, de l'Évêché & de toutes les Cours » de Justice ; que le 25 Avril il a dû se faire une Procession » générale pour le prélude d'un Jubilé pour les *pauvres* Catholiques à l'occasion des affaires du tems ; que, dans cette Assemblée composée de Prêtres & de Moines, il a été question » de sortir & d'aller égorger tous les Protestans. Ce sont eux, » disoit-on, qui sont la cause de tout ce qui se passe. Ils veulent s'emparer de la Cathédrale ; & nos pauvres Catholiques » sont tellement séduits qu'ils ne veulent écouter personne de » ceux qui cherchent à les détromper. La Garde Nationale est » désarmée, la Municipalité refuse de lui rendre les armes, & » il paroît que quelques Officiers sont de connivence avec les » ennemis du bien public »

Amour de la Patrie, c'est-à-dire, toi, cet amour de l'ordre, de l'égalité, de la paix & de l'harmonie, toi, l'amour de tout ce qui peut contribuer à la félicité publique, toi, qui n'es que la haine de la violence, de la tyrannie, la haine de toute puissance, qui travaille à égarer les Peuples & à détruire les droits du Citoyen ; c'est toi qui m'inspires aujourd'hui le hardi

THE NEWBERRY
LIBRARY

projet de chercher, je n'oſe dire, à vous réunir tous par une paix fraternelle.... Hélas ! la racine du mal inhérente à notre eſpèce ne peut diſparoître qu'avec la diſſolution du globe.

Mais, puiſque cette tache originelle ne met aucun obſtacle à la jouiſſance de tous les biens céleſtes, phyſiques, moraux & civils que nous a départis la Providence, heureux de reſpirer ici l'air ſalutaire de la liberté, de m'y nourrir du lait le plus exquis de la raiſon, d'y vivre avec des individus de toute Nation & d'une Religion, qui, reconnoiſſant un Être-Suprême ; condamnant le vol, exerçant la charité & obéiſſant aux Loix, les rend de cela ſeul mes frères ; je ne ſerois qu'un lâche & vil égoïſte, ſi, voyant mes Compatriotes prêts à tomber dans un gouffre de calamités, je ne faiſois individuellement quelque effort pour leur faire entrevoir du moins toute la profondeur de l'abyme. Quels ſont mes moyens, diront les eſprits foibles & les gens de mauvaiſe-foi ? Mes moyens ſont la conviction intime où je ſuis que la cauſe du Ciel voudroit parmi nous ſervir de prétexte aux intérêts de la Terre.

D'abord, vous, *Catholiques*, vous vous êtes rendus à une Aſſemblée *générale*, & dont l'invitation n'a été faite qu'à vous *ſeuls* ; pourquoi cette diſtinction & cette excluſion ? S'il s'agiſſoit de délibérer ſur les intérêts de la Patrie, pouviez-vous les agiter ſans y appeller les Proteſtans ? Ne ſont-ils pas Citoyens comme vous, ne contribuent ils pas aux charges & à la défenſe publique ? Ne mettent-ils pas en commun leur fortune, leur commerce, leur induſtrie ? Ils ſont François ; la Nation & la Loi les ont recueillis dans leur ſein. Comme vous, ils doivent avoir part aux charges publiques. Et vous, *Catholiques*, vous tenez au mépris de la Loi des Aſſemblées clandeſtines ; vous y admettez & vous en excluez qui il vous plaît. Eſt-ce donc être Sujet fidèle, eſt-ce être Chrétien, que de violer ainſi la loi du Prince. Ah ! ceux qui vous ont attiré dans cette Aſſemblée, ont bien ſenti qu'ils ſe rendoient coupables, puiſqu'ils n'ont oſé donner à leur billet de convocation aucun caractère de publicité ; & quelle confiance peut-on avoir dans des actes, dont les auteurs craignent de ſe montrer au grand jour ? Il s'agiſſoit, direz-vous, des intérêts de la Religion ; mais qu'entendez-vous par la Religion ? Moi, je la définis un Recueil de Préceptes divins. Le Miniſtre de Dieu

doit les publier, le Chrétien doit les observer. Voilà l'unique affaire des uns & des autres. Ne mettrez-vous donc jamais aucune différence entre gouverner les Peuples & diriger les consciences ? Gouverner les Peuples, c'est procurer aux individus qui composent la société, sûreté pour leurs personnes, pour leur propriété légitimement acquise, liberté & protection. Diriger les consciences, c'est exhorter à l'adoration envers Dieu, à la justice envers son Prochain, à la paix & à la charité envers ses semblables.

Vous demandez *que les Couvens soient conservés.* Mais voyons d'abord si vous avez qualité pour faire cette demande. Qui êtes-vous ? Une très-petite partie de l'Association politique. N'avez-vous pas nommé vos Représentans à la Diette générale ? N'a-t-il pas été convenu que le consentement du plus grand nombre à tel ou tel réglement feroit loi ? Puisque ce consentement général a décrété la suppression des vœux religieux à l'avenir, pourquoi voudriez-vous vous opposer à la décision universelle ? Les Religieux existant aujourd'hui ne sont point arrachés de leurs retraites. Aucune loi humaine pourroit-elle les contraindre à rompre des vœux qui dépendent absolument d'eux. Ceux qui croiront leurs Monastères propices à leur sanctification, auront la faculté d'y rester. Ceux qui penseront, au contraire, pouvoir cultiver la vigne du Seigneur avec plus de fruit dans le monde, y rentreront. Jusques-là, la Religion ne perd rien de sa pureté. Mais qu'importe à nos descendans qu'il y ait des Bénédictins & des Bernardins, des Chartreux, des Capucins, des Pères de la Trappe, &c., pourvu qu'ils aient comme nous des Curés, des Vicaires & des Pasteurs ? Sans Religieux, a tout moins de moyens d'être pieux, juste, charitable & fidèle aux Loix !. Vous n'avez donc ni qualité pour demander la conservation des Religieux, ni force de raison dans vos moyens pour l'obtenir.

Vous retrancherez-vous à dire qu'on leur enlève leurs biens. Quels sont ces biens ? D'abord ce n'est point l'Église où ils célèbrent les Offices divins. Ces Églises ont été bâties par nos ayeux ou de leurs propres mains ou par leurs donations. Je ne crois pas qu'elles soient jamais profanées. Les Offices s'y célébreront toujours ; & à supposer que le nombre en fût trop

grand, quel mal y auroit-il à les réduire ? Si la foudre du Ciel ; le ravage des eaux ou quelqu'autre accident venoit à en détruire quelqu'une, iriez-vous attaquer le Maître de toutes choses ? Ne suffit-il pas, pour vous tranquilliser, qu'il y ait assez de Temples pour le Service divin ? & cette suffisance, ainsi que l'inviolabilité du culte, ne vous est-elle pas garantie par la Nation ? Sont-ce les parcs, les jardins fruitiers & potagers ; les prairies, les champs & les vignes, que vous redoutez de voir enlever aux Religieux ? Mais si une Communauté en particulier les avoit voulu vendre, l'auroit-elle pu ? Non. Elle n'étoit donc pas Propriétaire ; car tout Propriétaire a le droit de vendre ce qui lui appartient. Qu'étoit-elle donc ? *Usufruitière*, c'est-à-dire, que nos ayeux & nos pères lui avoient engagé ces champs & ces vignes pour qu'ils y trouvassent leur subsistance. Aujourd'hui, nous qui représentons nos ayeux & nos pères, nous leur donnerons cet usufruit en argent, & par cette nouvelle méthode, nous faisons le plus grand bien de tous ; le bien des Religieux, parce que ni grêle ni pluie, ni accidens ne peuvent leur enlever leur pension viagère ; & cela arriveroit-il, vous, bons Catholiques, les laisseriez-vous en souffrance ? le bien du Peuple, parce qu'en administrant lui-même ces propriétés, il en tirera un revenu plus avantageux qui servira à l'entretien des Ordres Mendians & des familles pauvres.

Quelle sûreté aura-t-on, direz-vous, que les Pauvres seront entretenus ? La parole sacrée de la Nation, votre propre sûreté. Car c'est à vous, c'est aux Assemblées de Département, que la Nation confie l'Administration des biens du Clergé. Ce sont les Municipalités & les Districts qu'elle a chargés des Établissemens publics, des Écoles, des Maisons de Charité, de l'entretien des Pauvres, &c. Si vous manquez de quelqu'objet d'utilité, & si vous n'êtes pas tous heureux, vous n'aurez donc à l'imputer qu'à vous-même.

Vous demandez la conservation de l'*Évêché* : mais quelles sont les fonctions d'un Évêque ? D'administrer les Ordres & les Sacremens dans son Diocèse. Or, que ces fonctions se fassent dans vos murs, ou à quelque distance, est-ce un sujet de scandale ou de perte pour la Religion ? Une Cité doit-elle réunir tous les avantages ; & quel homme raisonnable osera se plaindre qu'ils soient partagés.

Vous demandez encore la conservation de *toutes les Cours de Justice* ; mais votre demande porte d'autant plus le caractère de l'erreur, que ce seroit aux Cours de Justice à manifester cette prétention, si toutefois elles pouvoient l'avoir. Sans cette explication de leur part, il paroît que vous voudriez qu'elles existassent, malgré elles, vu qu'elles ne reclament pas. D'ailleurs, vous préférez donc d'être jugés par des hommes qui n'en ont acquis le droit qu'à prix d'argent ; vous préférez d'être en proie aux lenteurs, aux déprédations & aux crimes de la Chicane, à l'avantage d'avoir des Juges élus par vous, d'avoir une Procédure publique, un Jugement doux & gratuit. D'après cela, que penser, si ce n'est que vous êtes aveugles nés, & que vous ne connoissez pas même ces intérêts personnels qui seuls vous font agir ; car ces biens ecclésiastiques sur lesquels vous pleurez, vous les régirez, vous les administrerez, vous les cultiverez. Ces Religieux sortis de leurs Clôitres, vous les recevrez parmi vous, vous les logerez, vous les hébergerez, vous en aurez de plus près le bon exemple. Ces Juges que vous voulez conserver se métamorphoseront en vous-même, en vos amis, en vos parens, & seront vos vases d'élection. Les uns remboursés de leurs charges, & recouvrant des fonds stérilés pour eux, les verseront dans des manufactures ou l'employeront à la culture des terres, les autres nommés par vous à ces mêmes charges & jouissant par elles d'un revenu fixe, ne seront plus l'épouvantail ni la ruine des plaideurs. Vous avez dû faire le 25 d'avril, une procession générale pour servir de prélude à un *Jubilé*, sur les affaires du tems. Mais si *Jubilé* veut dire indulgence & pardon général ; quel sacrilège prélude que d'être sortis de votre Assemblée dans l'intention d'aller égorger tous les protestans. *Ils sont cause de tout*, dites-vous. Mais réfléchissez donc une fois & vous verrez que toutes les opinions adoptées, sur le temporel des biens de l'église ont été mises au jour par des Évêques, par des Pasteurs, par des Religieux, que c'est de leurs motions que les décrets sont émanés, & que l'Assemblée Nationale est un composé de plus de onze cens Catholiques sur quelques Protestans qui se sont tous imposé un silence religieux sur cette matière.

A supposer donc qu'il y eut du mal dans l'Empire, au lieu d'en accuser les Protestans, ne l'imputez qu'à vous même.

Au surplus qu'entendez-vous par ces mots, *ils sont la cause de tout.* Ah ! s'ils sont la cause que nous ne vivrons plus sous un régime despotique ; que nos finances, c'est-à-dire le sang & la sueur des peuples ne seront plus à la merci des Ministres complaisans & prévaricateurs, d'une cour dédaigneuse, dévorante & sans pitié. Ah ! s'ils sont cause de l'abolition des privilèges, du rachat & de la proscription des droits féodaux ; si ce sont eux qui nous ont ouvert la porte à tous les emplois sans la vile ressource de l'or, de cet or la progéniture de tous les crimes, si ce sont eux qui sont cause que les impôts seront également répartis & que la justice sera gratuite, quelle reconnoissance ne leur devons nous pas. *Ils veulent s'emparer de la Cathédrale.* L'ont ils tenté seulement ? Vous rougiriez de le dire. Pourquoi donc supposer toujours des crimes imaginaires. S'ils pouvoient le penser : le glaive de la loi n'est-il pas suspendu sur leurs têtes. Avouez donc que les dignes successeurs de Mahomet & de Cromwel, les dignes maitres des Ravaillac & des Clement, ne cherchent qu'a profiter de la foiblesse de votre esprit, du déreglement de votre imagination, & ce qui est plus surprenant encore, du prétexte de la religion pour vous égarer & vous conduire à l'assassinat de vos frères.

Il paroit que quelques Officiers sont de connivence avec les ennemis du bien public. Mais quel est le but de ces ennemis ? De se voir plongés dans les horreurs d'une guerre civile, de voir les maisons livrées aux flammes, les vieillards les femmes & les enfans au berceau percés d'un fer inhumain, ou ensevelis sous des monceaux de ruines, les moissons dévastées, les propriétés confondues, les sources de vie taries, & des ruisseaux de sang inondant les campagnes ; Ah ! s'ils prévoyoient ceux qui veulent vous porter à ces horribles excès que tant de maux pûssent les atteindre, vous les verriez tremblans & désespérés, vous supplier de suspendre vos coups ; mais peuvent-ils s'abuser au point d'imaginer qu'ils échapperont à la fureur, je ne dis pas des vengeances célestes, mais des vengeances humaines ; jusques ici les complots des méchans n'ont ils pas été découverts ? La France entière, que dis-je, la France, l'Europe, l'Univers n'est-il pas en armes pour soutenir la cause de la liberté, de la justice & de l'humanité

outragées, la confédération n'eſt-elle pas générale, tous les reſſorts ne ſont-ils pas tendus & prêts à jouer à la moindre impulſion.

Si ſous Louis XIV les Proteſtans furent contraints de fuir, c'eſt qu'ils avoient contre eux toutes les forces de l'Etat, mais aujourd'hui n'épouſant plus les querelles de religion, la Nation ne connoit que deux ſortes de Citoyens, les fideles & les rébelles, les premiers pour les protéger & les défendre; les derniers pour les ramener par la perſuaſion, les contraindre par la Loi ou les punir. Qu'ils viennent *ces Officiers*, eux & leurs pareils! au moindre ſigne de rébellion, des nuées de Soldats pleuvront ſur leurs têtes coupables; ils ſortiront des entrailles de la terre & vomiſſant le fer & le feu, ils purgeront nos climats de tout inſecte mal-faiſant. *Nos Citoyens ſont déſarmés & la Municipalité leur refuſe leurs armes.* Si ce fait eſt vrai, comme je ne dois pas en douter, c'eſt un crime de lèze Nation que je dénonce à la France entière & à tous les bons patriotes. De quel droit la Municipalité refuſe-t-elle des armes aux Citoyens; n'eſt ce pas un droit naturel d'être armé pour ſa défenſe. Les Décrets ne l'ont ils pas autoriſée; qu'eſt ce qu'une Municipalité? C'eſt l'eſprit d'un Gouvernement partiel; que ſont les gardes Nationaux? Ce ſont les inſtrumens; mais ſi l'eſprit qui commande ne doit pas être celui qui agit, n'eſt-il pas évident que la Municipalité en retenant les armes des bourgeois nourrit avec elle le germe du plus dangereux deſpotiſme. Telles ſont les réflexions qu'ont fait naître en moi les triſtes nouvelles que je viens de recevoir de notre malheureuſe patrie. Si je les ai exprimées avec le ton moderne de la liberté, c'eſt au caractère de vérité dont elles ſont empreintes qu'il faut en attribuer le mérite.

Naturaliſé dans ce nouveau Royaume; je veux dire la Capitale, le tribunal ſuprême de la raiſon, le centre du courage & du patriotiſme, fait à ſa temperature phyſique, civile & morale, fier de me couvrir tous les jours de mes armes, ou de me décorer de quelque ſigne de la liberté, heureux par mon travail & par les ſages bornes que je preſcris à mon ambition, je ne puis me défendre d'un ſentiment de

172

tristesse, toutes les fois que je pense qu'il existe d'autres lieux où l'intérêt personnel fait plier l'intérêt général, où les plus noirs desseins se trament sous le manteau de la religion & pour ainsi-dire, aux pieds des autels, où il est des hommes enfin qui portent leur tête au-devant du joug de la servitude; & c'est parce que ces hommes sont mes compatriotes & que ces lieux sont ma patrie, que je cherche à me soulager en leur écrivant.

J'ai l'honneur d'être,

CHERS COMPATRIOTES,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,
DOUMERC BELAN, Chasseur volontaire de la Garde-Nationale Parisienne, rue du Gros-Chenet, n°. 6.